

Affaire 38-271125

Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire /
Compte-rendu des décisions prises par le Maire en
application des articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux
délégations qu'il détient de l'assemblée délibérante pour la
période d'octobre à novembre 2025

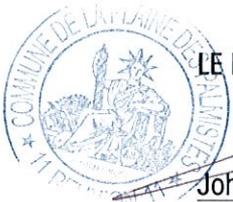
NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la
convocation avait été faite le **21 novembre 2025** et que le
nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de
présent(s) est de : **20**

Absents : 05

Procurations : 04

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



LE MAIRE,

Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT-SEPT
NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le VINGT-SEPT
NOVEMBRE à DIX-HUIT HEURES ET VINGT-CINQ
MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des-
Palmistes dûment convoqué par Monsieur le
Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses
séances sous la Présidence de Monsieur PAYET
Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE
1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint –
Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude
DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE
7^{ème} adjointe – Joan DORO conseiller municipal –
Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric
AZOR conseiller municipal – Alain RIVIERE
conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER
conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA
conseillère municipale – Elisabeth BAGNY
conseillère municipale – Victorien JUSTINE
conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère
municipale – Sophie ARZAL conseillère
municipale – Mélissa MOGALIA conseillère
municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale
– Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal
– Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère
municipale – Érick BOYER conseiller municipal –
Sabrina HOARAU conseillère municipale – Daniel
JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal –
Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème}
adjointe à Sabine IGOUFE – Sandra GRONDIN
conseillère municipale à Johnny PAYET – Mickaël
PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE –
Yannick BOYER conseiller municipal à Sophie
ARZAL

Publicité faite le 08/12/2025

Affaire 38-271125

Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire / Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations qu'il détient de l'assemblée délibérante pour la période d'octobre à novembre 2025

La commune s'était engagée auprès de la CRC, suite au rapport d'observations définitives rendu en avril 2018 sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune pour les exercices 2013 et suivants à mettre en œuvre la recommandation (n°4) qui demandait à la collectivité de présenter à chaque Conseil municipal un compte-rendu exhaustif des décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2012-23 relatifs aux délégations qu'il détient de l'assemblée délibérante.

Cette recommandation a été réitérée dans le rapport d'observations définitives rendu en novembre 2025.

Le présent rapport a pour objet la présentation des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations, pour la période d'octobre à novembre 2025. Cette délibération n'inclue pas les décisions prises en matière de marchés publics passés dès lors qu'un compte-rendu régulier est fait à l'assemblée délibérante.

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, le Maire s'est vu confier, par délibération du Conseil municipal du 16 juillet 2020 (Affaire n°3) mis à jour par les DCM 02-231220 et 19-250522, une délégation pendant toute la durée de son mandat pour régler toutes les affaires relatives à la Commune.

En vertu de l'article L 2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

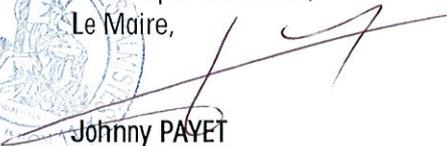
Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** de la liste des décisions prises par le Maire, pour la période d'octobre à novembre 2025, comme présentée dans le tableau annexé.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET

Matière déléguée :	DATE ou PERIODE	INTITULÉ DE LA DÉCISION	RÉSUMÉ DE L'ACTE
27° Procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux uniquement pour les opérations inscrites au budget et pour lesquelles le Conseil municipal aura approuvé les études d'avant projet définitif du maître d'oeuvre désigné pour l'opération concernée ;	05/11/2025	Permis de construire : PC 974 406 25 1 0052	Arrêté favorable N°440-2025 en date du 05/11/2025 pour le Village bien-être (rue de la Gendarmerie)